VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES LOTS A BATIR DANS LES DEUXIEME —ET— SIXIEME DISTRICTS.

In Re New Orleans Real Estate Company Limited, en liquidation.

No 51,994 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 723 rue Commune—MERCREDI, le 23 juin 1897, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1897 et en vertu d'un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, en date du 14 mai 1897 pour le compte de la dite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

DEUXIÈME DISTRICT.

1° 4 certain lots de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par les lots Nos 4, 5, 6 et 7 dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Bell, Gayoso et Dupré, mesurant comme suit: Le lot No 4 mesure 35 pieds 5 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur 136 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 3, sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 34 pieds de largeur dans le fond.

Le lot No 5 mesure 39 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 4, 101 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et 37 pieds 10 pouces dans le fond.

Le lot No 6 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 161 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Dupré et 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le divisant du lot No 7 et 30 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 7 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 131 pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 30 pieds sur la ligne du fond.

SIXIEME DISTRICT.

2° 5 certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5 dans l'îlet borné par le Exposition Boulevard, les rues Laurel, Patton et Calhoun, mesurant comme suit: le lot No 1 mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à l'Exposition Boulevard sur une profondeur de 118 pieds 9 pouces et 5 lignes sur le côté près du lot "A" et 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le Boulevard Exposition sur une profondeur du 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté près du dit lot No 1 et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du lot No 3. Le lot No 3 touche au lot No 2 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du dit lot No 2 et 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne près dudit lot No 3 et 120 pieds 1 pouce et 7 lignes sur l'autre côté. Le lot No 5 touchant au lot "A" les Nos 1, 2, 3 et 4 dans le fond et mesure 41 pieds de face à la rue Patton, sur une profondeur de 162 pieds 1 pouce et 3 lignes entre lignes parallèles.

Conditions comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Frank N. Butler, Jr, notaire, au frais des acquéreurs.

20 mai—20 26—juin 3 9 16 20 23

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Esther Levi.

No 41,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR BAUMGARDEN ET STERN— L. L. STERN, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé le 13 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan:—

PAROISSE EAST FELICIANA.

No 1. Une certaine portion de terre connue comme le "Rankin Tract" ayant 435 acres plus ou moins, borné au nord par les terres anciennement appartenant à T. D. Worthy, est par la rivière Comite, et ouest par les terres anciennement appartenant par T. D. Worthy.

2e Une certaine portion de terre connue comme le "Kelley Tract" ayant 320 acres plus ou moins, situé, nord, de D. W. Pipes, est, par Wm S. Irvine et sud, par la terre de Isaac Benyhill et B. D. Chaney.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant H. T. Gurley aux frais de l'acquéreur.

23 mai—23—juin 3 10 17 24

PAR BAUMGARDEN & STERN.

OCCASION SPLENDIDE.

Propriété de choix dans le Troisième District. Cottages et terrain.

Deux cottages simples Nos. 1454 et 1458 rue Derbigny, entre Columbus et Kerlerec.

Cottage simple 2444 rue Lapeyrouse, entre Rocheblave et Dorgenois.

Deux terrains sur la rue Laharpe dans le même ilet.

S'améliorant journellement et prenant valeur rapidement. Près des cars électriques, des écoles et du marché, etc, voir le plan à la Bourse.

JEUDI 17 Juin 1897 à la Bourse Nos. 629 et 631 rue Commune, à midi—Conditions 1/3 en plus au comptant, le reste s'il y en a, à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897 et feront un dépôt de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriscourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

BAUMGARDEN & STERN, Encanteurs, 826 Commune.

2mai—3 6 10 à la vente.

E. Hernsheim versus Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de recettes et débours pour le mois de mai 1897, présenté par E. E. Steinhardt receveur du défendant, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués définitivement au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

DINKELSPIEL & HART, Avocats.

9juin—9 14 19.

Amendement à la Charte de la New Orleans Butchers' Hide & Tallow Company, Limited, adopté à une réunion générale des actionnaires tenue le 29 avril 1897.

"L'ARTICLE VI—Est amendé de façon à lire."

Aucun actionnaire ne pourra vendre ou transférer aucune action dont il est propriétaire à une personne qui n'est pas actionnaire et le secrétaire ne devra pas faire de transfert à moins que les directeurs aient refusé d'acheter les dites actions au prix qu'elles vaudront sur les livres de la compagnie.

A la mort d'un actionnaire les actions portées en son nom reviendront à la compagnie, la compagnie payant pour les dites actions la valeur qu'elles porteront sur les livres de la compagnie.

Les profits nets de la compagnie seront déterminés annuellement et le surplus des profits sera divisé au gré de la direction, mais dans aucun cas le dividende déclaré excèdera 8 pour cent par an.

Moi, le soussigné annotateur des hypothèques, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, par la présente certifie que le ci-dessus et susdit amendement à la Charte de la New Orleans Butcher's & Tallow Company, Limited a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau dans le livre 600, folio ——.

Nouvelle-Orléans, le dix-neuf mai 1897.

GEO GUINAULT, Député A.

Je certifie la ci-dessus et susdite d'être une vraie et exacte copie de l'amendement original et du certificat de l'annotateur des hypothèques là-dessus maintenant enregistré dans le registre courant de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai à ceci apposé ma signature et mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 20e jour de mai 1897.

F. D. CHARBONNET, Notaire.

28 mai—6f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Non-Améliorées

Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Cinquième Districts.

Mardi, le 13 Juillet 1897.

J. B. Junqua et als vs Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. LESSEPS, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MARDI, le 13 juillet 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 10 juin 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1er DISTRICT.

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 3, de l'îlet No 330, lequel est borné par les rues FRANKLIN, LAFAYETTE, POYDRAS et LIBERTÉ, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 5 mars 1856 et mesurant (25 pieds 6 pouces et 1 ligne) vingt-cinq pieds six pouces et une ligne de face à la rue FRANKLIN, sur quatre-vingt-cinq pieds et trois pouces (85' 3") de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui fut acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association par achat de Pierre Lasciore, par acte passé pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, daté le 6 janvier 1896.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville dans l'îlet borné par les rues PERDIDO, BASSIN, POYDRAS et REMPARTS, désigné par le No 17, sur un plan dressé par L. J. Pilié, le 1er octobre 1836, et déposé sous le No 6, dans le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, et en conséquence, le dit lot ou portion de terre, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds, onze pouces et une ligne (25' 11" 1") de face sur la RUE PERDIDO, sur cent douze (112) pieds, et un pouce (112' 1") de profondeur et façade sur la RUE BASSIN, et une largeur dans le fond de deux cent soixante-deux pieds et deux pouces (262' 2"). Etant la même propriété qui fut acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association par achat de Giovanni Segretto, par acte passé pardevant Geo. W. Dearing, notaire en cette ville, le 25 juin 1895.

SECOND DISTRICT.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le SECOND DISTRICT de cette ville, dans l'îlet No 482, borné par les rues DUMAINE, LOPEZ, ST-PHILIPPE et RENDON, le dit lot étant désigné par le No 25, sur un plan fait par Charles G. Del'Isle, le 1er de mai 1893, et mesure conformément audit plan trente pieds, neuf pouces et quatre lignes (30' 9" 4") de face à la RUE DUMAINE par cent-quatorze pieds (114') de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead and Building Association par achat de F. Avegno et als, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire de cette ville, en date du 19 juillet 1894.

4° UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le DEUXIÈME DISTRICT de cette ville, d'une forme triangulaire comprenant l'îlet borné par l'AVENUE ESPLANADE et les rues ROUQUETTE (anciennement Washington) et DUPRE et mesurant plus ou moins, deux cent cinquante deux pieds, deux pouces et trois lignes (252' 2" 3") de face à l'AVENUE ESPLANADE, quatre-vingt pieds un pouce (80' 1") de face sur la RUE DUPRE et deux cent vingt-neuf pieds, un pouce et six lignes (229' 1" 6") sur la rue ROUQETTE (anciennement Washington)

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association, par achat de Chas M. Hero, par acte passé pardevant A. Hero jr, notaire, en date du 1er juillet 1895.

QUATRIEME DISTRICT.

5° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le QUATRIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 364 borné par les rues MAGNOLIA, SIXIEME, WASHINGTON et Locust (maintenant SUD ROBERTSON,) sur un plan par G. D. Del'Isle, voyer, en date du 3 septembre 1892, et mesurant vingt-neuf pieds dix pouces (29' 10") de face à la rue MAGNOLIA, sur cent vingt pieds (120') de profondeur et formant l'encoignure des rues MAGNOLIA et SIXIEME. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite association par achat de F. Briede, par acte passé pardevant Jno. R. Legier, notaire, en date du 16 juin 1896

CINQUIEME DISTRICT.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE vaut avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 92, maintenant 245, borné par les rues NUNEZ (anciennement Franklin) SOCRATE, TECHE (anciennement Monroe) et PTOLEMY, désigné ciennement Monroe) et PTOLEMY, désigné comme lot No 17 sur un devis fait par Geo. Ve Armas, député voyer de ville, en date du 4 septembre 1895, et mesurant, conformément au dit plan trente pieds (30) de face à la RUE NUNEZ sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est formé de portions des lots désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan par L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 10 fév 1er 1860 et déposé dans le bureau de E. Fortier, ancien notaire, d'après le plan 30 du livre de plans No 1.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead et Building Association par achat de Pierre Nougue, par acte passé pardevant Jno R. Legier, notaire, en date du 2 janvier 1896.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet borné par l'AVENUE SLIDELLE, (anciennement Jackson) les rues TECHE, (anciennement Monroe) NUNEZ (anciennement Franklin) et HOMER, désigné comme lot No 11 de l'îlet 150, et mesurant trente-deux pieds, six pouces (32' 6") de face sur la RUE NUNEZ par cent soixante pieds (160') de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association par achat de la Firemens Build-Association par acte passé pardevant Jno. R. Legier notaire, le 17 avril 1893.

8° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 16, sur un plan de Goeaselin Tract, lequel îlet est maintenant désigné par le No 117 des rolls d'assessement de la ville et le dit lot anciennement désigné par le No 9 dans le dit îlet.

Le dit lot No 8 mesure trente pieds un pouce et deux lignes (30' 1" 2") de face à la rue Valette, trente pieds (30') dans le fond, quatre-vingt-quatre pieds sept pouces et sept lignes (84' 7" 7"') de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre-vingt-sept pieds deux pouces et six lignes (87' 2" 6"') de profondeur sur la ligne vers la rue Evelina, le tout conformément à un plan dressé par C. A. Lewis, le 6 mars 1889, et attaché à un acte pardevant Wm A. Seymour, notaire, le 18 avril 1889 ledit lot étant dans l'îlet borné par les rues VALLETTE, OLIVIA, l'avenue OPELOUSAS et la rue EVELINA.

Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Pelican Homestead and Building Association de Jeremiah Mine par acte passé par devant John R. Legier notaire le 15 janvier 1894.

Pour plus amples descriptions des propriétés et améliorations, voir les plans à la Bourse ou informes-vous au Bureau de l'Encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8o0o par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les actes de vente devant être passées pardevant FRED. ZENGEL, notaire en cette ville aux frais des acquéreurs et devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au-dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

DINKELSPIEL & HART, E. J. MERAL et CHRETIEN & SUTHON, avocats.

12 juin—12 16 20 27—juil 4 11 12 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO, LT'D.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'Affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd.

En Liquidation.

Grands Terrains de Valeur pour Manufacture

Dans le Sixième District.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO., Lt'd—W. P. Curtis, encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet. — JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1897, dans l'affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd en liquidation, No 52,087 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, incluant les propriétés mobilières et immobilières (par destination, à savoir:

Tout et particulièrement ces douze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Howard (anciennement St George), Liberté (anciennement Green) et Delachaise, désignés comme lots numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept de l'îlet numéro cinq cent cinquante-six (556), sur un plan ou certificat de voyer fait par George H. Grandjean, député voyer civil, en date du 1er août 1894 et annexé pour référence à un acte passé pardevant M. J. Ward, notaire, le 2 août 1892.

Les lots numéros six à dix inclusivement se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds, entre lignes parallèles, ledit lot numéro Dix forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Howard, anciennement St-George et les lots num ros Onze à Seize inclusivement se touchent ainsi que ceux numérotés Onze à Douze mesurent chacun trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds, entre lignes parallèles, et les lots numéros Treize à Seize inclusivement mesurent chacun trente-deux (32) pieds de face à la dite rue Howard (ancienne ment St. George) sur une profondeur de cent vingt (120) pieds; le dit lot numéro seize forme l'encoignure des dit s rues Howard, anciennement St. George et Delachaise; et le lot numéro dix-sept mesure trente (30) pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt huit (128) pieds entre lignes parallèles sur la ligne la plus rapprochée de la rue Howard, anciennement St. George, et touchant dans le fond plusieurs lots numérotés treize à seize inclusivement sur le un dit plan, ensemble avec les machines, chaudières, tours, rabots, moulin, outils, tous ce qui a rapport, matériaux, patrons en main et dessins de fonderies, marchandises finies et en cours de terminaisons avec meubles et installations de bureau sur la propriété, conformément à un inventaire déposé en nos bureaux.

Terms et conditions:—Pour être vendu en bloc pour un tiers comptant, le reste garanti par hypothèque avec les clauses usuelles à un et deux ans de crédit avec billets portant intérêt à raison de sept (7) pour cent par an. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent du montant de son adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire. Voir l'inventaire à nos bureaux et le plan à la Bourse.

23mai—23 30—juin 6 13 20 à date

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Mercredi, 16 juin, à 10 heures A. M.

Groceries, Vins, Liqueurs, Etc.,

No 419 avenue Champs-Elysées entre les rues N. Peters et Decatur.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—MERCREDI, 16 juin 1897, à 10 heures, A. M, en vertu et conformément à un ordre portant la date du 1er juin 1897 et rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de E. C. Canton vs ses créanciers, No 53,402 du dossier de la dite Cour et pour le compte du dit insolvable, à l'encan, il sera vendu:

Les biens mobiliers que contient le dit local, situé au No 410 avenue Champs-Elysées, consistant en épiceries, vins, liqueurs, etc., conformément à un inventaire déposé dans les archives de la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

5 juin—5 6 13 14 15 16

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, 17 JUIN, A MIDI.

Actions de valeur à vendre.

Succession de Mme Maria Matea De la Rosa, veuve de Manuel Fernandez.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO.—LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—JEUDI, 17 juin 1897, à midi, à la bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre en date du 4 juin 1897, et rendu par l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", dans l'affaire de la succession de Mme Maria Matea de la Rosa, Veuve de Manuel Fernandez, No 49,552 du Dossier de ladite Cour et pour le compte de ladite succession, à l'encan, il sera vendu vingt-six (26) actions du fond capital de la F. Suarez Sons Co.

Conditions—Comptant.

(N'OUBLIEZ PAS 17 JUIN 1897).

N. B.—En lots pour satisfaire les acquéreurs.

6 juin—6 10 13 14 15 16 17

PAR SIMMONS & COHN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. I. KURSHEEDT VS. SES CRÉANCIERS

—Tout le contenu de la—

Kursheedt Marble Yards,

536 rue du Camp.

En face de la Place Lafayette,

Le MARDI, 22 juin 1897, à 10 heures A. M.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 25 mai 1897, nous procéderons à la vente, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, pour du comptant—

LE CONTENU DU DIT MARBLE YARD consistant en Monuments de marbre et granit, Statues, Vases, Manteaux de cheminée, Marbre brut, Granit, Moëlon, Cheval, Wagon et Harnais, Fournitures de Bureau, etc., LE TOUT POUR ÊTRE VENDU EN BLOC, d'après un inventaire enregistré au notre bureau.

SIMMONS & COHN, Encanteurs.

Bureau, 536 et 538 rue du Canal.

DINKELSPIEL & HART, Avocats.

10juin—10 13 20 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installation d'une Buvette, etc., ainsi qu'un Coffre-fort.

R. H. Holmes, tuteur, vs Leon Davis et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 53,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 21 juin 1897, à 10:30 A M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local nouveaux Nos 174 et 176 rue Sud Remparts—Le contenu et installation, meubles, assortiment de liqueurs, cigares, etc., de la buvette que contient ledit local, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 juin—8 9 12 16 20

Bureau de la "Jackson Brewing Company"—En conformité à l'article IV de la Charte de cette compagnie, une élection de neuf directeurs pour servir durant l'année suivante, aura lieu mercredi, 16 juin, 1897, entre les heures 10 A. M. et 2 P. M., au bureau de la dite compagnie.

Les transferts des livres seront clos dix jours avant la dite date.

GUS. OERTLING, Secrétaire et Trésorier

30 mai—30 juin 1 3 5 6 8 9 13 15 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DE LA BUVETTE.

Enc. Bourbon et Conti,

COMPRENANT

Vins, liqueurs, comptoir, installation, argenterie et verrerie etc., meubles de maison et divers.

Trois actions de la Louisiana "Debenture Co. Limited, moteur électrique, éventails, etc.

—Aussi le même jour—

Le contenu de la Barre et du Restaurant à bord du steamer "New Camelia."

Succession de Denis Bechac.

No 53,550 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A."

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—le JEUDI 17 Juin 1897, à 10:30 A. M., sur les lieux à l'encoignure des rues Bourbon et Conti, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 3 juin 1897, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Denis Bechac; il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un assortiment général de vins, liqueurs, comptoirs, installations, argenterie, verrerie, plaqués, moteur électrique, éventails, etc., meubles de maison et divers. Trois actions de la La. Debenture Co., Limited.

Aussi, le même jour, à 2 heures P. M, à bord du steamer "New Camelia", en rade de Milneburg, le contenu de la buvette et du Restaurant sur ledit vapeur consistant en un fin assortiment de vins et de liqueurs, les installations de la buvette, verre, faïence, plaqués, ustensiles de cuisine et divers.

Conditions—Comptant.

6 juin—6 13 15 16 17

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

UN EMPLACEMENT DE CHOIX POUR AFFAIRES

La vieille pharmacie bien établie coin des rues Dryades et 2me en face du marché.

Succession de Mme Eliza Rudolp née Eliza Badon, No. 53,282.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICH, Encanteur—MARDI, le 6 juillet 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour de District, Division "D", pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er juin 1897 et rendu dans l'affaire de la succession ci dessus.

La très désirable résidence et magasin à l'encoignure N. O des rues Dryades et Seconde, ayant 11 chambres, incluant le magasin, hangars, cuve, cour dans le fond, une allée de côté plus amplement décrite comme suite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Dryades, Première et St-Denis, désigné par le No Un sur un plan de voyer fait par Louis H. Pilié, voyer civil le 28 août 1880 et annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, ancien notaire en cette ville, le 1er septembre 1880; conformément au dit plan le lot mesure, au pied américain, 30 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 110 pieds et 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans la fond dudit lot de 5 pieds de largeur et ouvrant sur la rue Seconde en usage avec ledit lot et le lot No 2, immédiatement opposé du marché 2me, convenable pour n'importe quelle autre ligne d'affaires et comme plus vieille pharmacie dans le district du haut.

Conditions Un tiers ou plus comptant, le reste en un et deux ans, au gré de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties, l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5juin—5 6 13 20 27—juil 4 6

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE:

Une Résidence Désirable à Deux Etages.

RUE CONSTANCE, PRES ERATO SUCCESSION DE GEO. MYERS OU MYER.

No 42,371.—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—bureau No 832 et 834 rue Commune, MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Carondelet, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 25 mai 1897, et rendu dans la succession ci dessus—

La résidence en bois éligible à deux étages, rue Constance, entre Erato et Galennie, ayant double galeries de face, vestibules avec escaliers en haut et en bas et ayant 10 chambres, cuve, hangar, jolie cour briquetée sur le côté, assez grande pour le passage d'une voiture. Le terrain est plus amplement décrit, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magains, Galennie et Erato, désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 25 mai 1844, déposé en l'étude de David L. McCay, Esq, ancien notaire, pour référence; le dit lot mesurant, en mesure anglaise, 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et a une allée commune dans le fond avec servitude à ceci et à d'autres propriétés.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes de 1897 et faisant un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 mai—25 30—juin 6 13 20 27 à date

PAR D DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une Buvette.

Installations, National Cash Register, deux grands Miroirs, Chandeliers, Brackets, deux Eventails électriques, deux Nickel-in-the-Slot, Machines, Stove, Ustensiles de cuisine, Vaisselle, Verrerie, Bouteilles pour buvette, un demi baril de Whisky et plusieurs autres articles.

—AUSSI—

Comptes ouverts montant à $494 15.

A. RANGO VS. SES CREANCIERS.

No 53,335—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR D. DANZIGER Encanteur—Bureau 112 rue Carondelet—MERCREDI, 16 juin 1897, à 11 heures a m., sur les lieux, No 736 rue Union, entre St-Charles et Carondelet, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, daté et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1897, et rendu dans la succession ci dessus—

Succession de Mme Eliza Rudolp

Les articles éligibles à deux étages, rue Constance, entre Erato et Galennie, ayant double galeries de face, vestibules avec escaliers en haut et en bas et ayant 10 chambres, cuve, hangar, jolie cour briquetée sur le côté, assez grande pour le passage d'une voiture. Le terrain est plus amplement décrit, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magains, Galennie et Erato, désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 25 mai 1844, déposé en l'étude de David L. McCay, Esq, ancien notaire, pour référence; le dit lot mesurant, en mesure anglaise, 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et a une allée commune dans le fond avec servitude à ceci et à d'autres propriétés.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes de 1897 et faisant un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 mai—25 30—juin 6 13 20 27 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétété de valeur dans le deuxième District.

Succession de John Paul Vogel.

No 53,147—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Mercredi le 30 Juin 1897.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN et LESSEPS, A. A. Lesseps, Encanteur, bureau No. 405 rue Carondelet. En vertu de et conformément à un ordre amendé de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 27 mai 1897 et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique MERCREDI le 30 juin 1897 à midi, à la Bourse de la Nouvelle Orléans, des propriétés foncières No. 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St. Charles, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou en qu